

<p>RESOLUTION N° AGN/58/RES/5</p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>Renforcement de la lutte contre le trafic illicite de drogues en Asie</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1989</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Drogues</p> <p>à la sous-rubrique : Résolutions visant plusieurs genres de drogues à la fois et/ou ayant une portée générale en ce qui concerne la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic et l'abus des drogues</p> <p>à la sous-rubrique : Formation des personnels en matière de drogues</p>
--	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 58^{ème} session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport final du Colloque régional asiatique sur la lutte contre le trafic des drogues (Beijing, 5-9 octobre 1989),

CONSTATANT que la situation du trafic illicite des drogues en Asie devient de plus en plus grave,

CONSIDERANT qu'il existe un consensus sur la nécessité de renforcer les moyens de lutte contre le trafic des pays de la région,

RECOMMANDE aux services de lutte contre le trafic des pays et des régions de l'Asie de faire un usage pertinent de la technique de la « livraison surveillée » dans tous les cas possibles, afin d'identifier et de supprimer l'activité des trafiquants de drogues et des organisations criminelles, conformément à la législation de chaque pays ;

DEMANDE aux pays membres qui en ont la possibilité de fournir un maximum d'aide financière, matérielle et technique aux pays de transit, afin de renforcer leur infrastructure de lutte contre le trafic de drogues ;

DEMANDE au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol d'effectuer une étude de faisabilité sur la création en Asie d'un centre de formation à la lutte contre le trafic de drogues, afin d'améliorer et de coordonner les efforts entrepris par le continent pour lutter contre le trafic illicite des drogues, en tenant compte d'éventuelles contributions supplémentaires que pourraient fournir les pays de la région et d'autres régions.